

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

---

**Présents** : Mmes et Mrs KUHN Bruno – FAHRNER Maurice – FRITSCH Christine – JEHL Pascal - SCHMITT Clarisse – KREDER Régis - UHL Christophe – EHRHART Elisabeth – STEYDLI Jean-Marc GUTH Thierry – MATHIEU Arnaud - BALLAND Sandra – HIPP Isabelle - DUTTER Vincent – HENNINGER Sabrina – AUBERT Virginie – HEINRICH Claude - WEBER Sylvain - FAIVET Anne – HUCK Audrey - KEMPF Jacques

**Absents excusés** :

HEINRICH Chantal

STOECKEL Joël ayant donné procuration à STEYDLI Jean-Marc

FAIVET Anne viendra avec du retard

Mr DUTTER Vincent devant s'absenter pour raisons professionnelle à 21h, donnera procuration à Mr GUTH Thierry

**Assistait également sur invitation**

Mr Gilles GARNIER – Bureau d'études AMO - ILLIOS

## **ORDRE DU JOUR**

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2017
3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES
  - 3.1. Droit de préemption urbain
4. MARCHE PUBLIC – SALLE MULTISPORTS – VALIDATION DU PROGRAMME
5. AFFAIRES DE PERSONNEL
  - 5.1. Convention de mise en disposition de personnel contractuel par le service Interim du Centre de Gestion du Bas-Rhin
  - 5.2. Autorisation d'engagement d'agents contractuels
    - a. Un poste d'atsem à raison 24,77/35è
    - b. Un poste d'adjoint technique à raison de 26/35è
  - 5.3. Fixation de la vacation dans le cadre des NAP 2017/18
6. DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATION DU DOJO
  - 6.1. Tarif de location du DOJO à des Associations externes
7. DIVERS ET COMMUNIQUE

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

## 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, sur proposition du Maire,

**DESIGNE** Sandra BALLAND comme secrétaire de séance.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2017

Le procès-verbal de la séance du 10 Juillet 2017 préalablement transmis aux conseillers n'appelle aucune observation.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES

### 3.1. Droit de préemption urbain

Le Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les transactions qui lui ont été soumises.

**LE CONSEIL PREND ACTE**

## 4. MARCHE PUBLIC – SALLE MULTISPORTS – VALIDATION DU PROGRAMME

Avant toute ouverture de débat, Mr KEMPF Jacques souhaite que ce projet soit retiré au vu des enveloppes de subventions qui ne sont plus redistribuées, de la diminution de la taxe d'habitation ainsi que des possibilités d'extension de la salle polyvalente actuelle qui n'ont pas été étudiées. Le budget prévisionnel indiqué il y a un an n'est plus actuel.

Le Maire prend acte de cette remarque. L'ordre du jour est de continuer le déroulement de ce projet en validant les différentes étapes qui vont permettre d'arriver à la consultation des différents prestataires.(étude de sols, géomètre, architecte).

Il rappelle également la réunion ouverte à tous qui a eu lieu pour présenter le programme des travaux. Les élus étaient d'ailleurs peu représentés à cette séance de travail.

Il donne la parole à Mr GARNIER pour commenter son document de travail.

L'analyse des besoins est répertoriée dans le document Programme, indice 9 - version du 13/09/2017 distribué au préalable à tous les conseillers. L'éloignement entre les deux bâtiments devra respecter une distance de 8 mètres pour ne pas être considéré comme un seul bloc.

Le nouveau bâtiment sera inséré entre la piste d'athlétisme actuelle et le bâtiment existant tout en préservant au maximum les places de stationnements existantes

La surface utile est estimée à 1744 m<sup>2</sup>. Les différentes fonctionnalités et correctifs ont été rajoutés au programme. Compte-tenu de la longueur de la salle, des gradins de 260 places assises peuvent être intégrées dans le projet.

Après débats et entendu en ses explications le bureau d'études, diverses observations sont évoquées et prises en compte à savoir :

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

- ✓ Conserver la hauteur de jeu libre minimale à 9 mètres (terrains réglementaires : recommandations fédérales). Cette plus-value engendrera un surcoût estimé à 90 000 € HT.
- ✓ Pas besoin de marquage de jeu du futsal selon Mr UHL Christophe. Evolution possible sur le marquage du handball
- ✓ Les enfants venant en contexte scolaire pratiqueront leur sport à la salle polyvalente.
- ✓ Les enfants venant en contexte de club pratiqueront dans la nouvelle salle multisports
- ✓ Rajout d'une étude alternative relative à la pose d'installation photovoltaïque
- ✓ Accès possible à 2 vestiaires au joueurs de football + local contrôle anti dopage + vestiaires arbitres.

Le coût estimatif (hors intégration des remarques mentionnées, s'élève à 3 500 133 € TTC, auquel une dépense prévisionnelle à hauteur de 22 800 € TTC (19 000 € HT) peut être envisagée pour l'achat de mobilier/matériel, soit une dépense totale de 3 522 933 € TTC

Le financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

|                                                 |             |
|-------------------------------------------------|-------------|
| - Recettes des ventes de biens immobiliers..... | 453 000 €   |
| - Fonds de concours CCRM.....                   | 30 000 €    |
| - Autofinancement .....                         | 139 933 €   |
| - Prêt relais TVA .....                         | 500 000 €   |
| - Emprunt sur 25 ans .....                      | 2 400 000 € |

Les subventions pouvant être accordées par la Région, l'Adème, Climaxion, les différentes fédérations etc..., ne sont pas encore connues à ce jour. Le dossier à l'état actuel ne permet pas encore de solliciter les différentes aides. La Municipalité exploitera toutes les pistes de subventions ou d'aides possibles afin de réduire au mieux la part communale.

Les nouveaux contrats de territoire entrant en vigueur à partir de 2018 permettraient également à la commune d'escompter une subvention pour ce projet.

Entendu en ses explications le bureau d'études, complétées par la Municipalité, le Maire sollicite les conseillers pour :

- le lancement de la consultation pour un prestataire d'ingénierie d'étude de sol
- le lancement de la consultation d'un technicien pour la réalisation d'un diagnostic amiante et plomb dans la chaufferie existante faisant l'objet de travaux futurs
- le lancement de la procédure de publication et de consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour le projet. Il sera proposé au maître d'œuvre retenu de travailler dans un contexte de macro lots pour attribuer les marchés à 3 ou 4 entreprises après consultations
- le lancement de la procédure de consultation d'un géomètre pour la réalisation d'un relevé précis sur plan du terrain existant et alentours

Le conseil municipal, après délibéré

**AUTORISE** le Maire à lancer les différentes consultations sus mentionnées

ADOpte PAR 14 VOIX POUR – 3 VOIX CONTRE – 5 ABSTENTIONS

### 5. AFFAIRES DE PERSONNEL

#### 5.1. Convention de mise à disposition de personnel contractuel par le service Interim du CDG67

Afin de pouvoir pallier au manque de personnel, la commune souhaite faire appel en tant que de besoin au service intérim du CDG67.

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités de pallier aux absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE** le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au service intérim du CDG 67, en fonction des nécessités de services,
- AUTORISE** le Maire ou son délégué à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents,
- DIT** que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 67, sont autorisées.

ADOpte A L'UNANIMITE

## **5.2. Autorisation d'engagement d'agents contractuels**

### **a. Création d'un poste permanent d'ATSEM à temps non complet contractuel**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à : assister les enseignants dans les différentes tâches d'accueil et d'hygiène des enfants, préparation des ateliers, entretien du matériel et des locaux, etc .....

La durée hebdomadaire de service est fixée à 24,77/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 342, indice majoré : 323

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

**Accroissement temporaire d'activité** : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

ADOpte A L'UNANIMITE

### **b. Création d'un poste permanent d'Adjoint technique à temps non complet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le renouvellement d'un emploi de d'adjoint technique territorial à temps non complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à : nettoyer les écoles des garçons et sanitaires annexes ainsi que le rez-de-chaussée de l'école maternelle (y compris sanitaires) et le WC public ponctuellement.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 26/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 347, indice majoré : 325

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

---

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

**Accroissement temporaire d'activité** : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

ADOpte A L'UNANIMITE

### **5.3. Fixation de la vacation dans le cadre des NAP 2017/18**

Entendu les explications,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal

**AUTORISE** le Maire à recruter un agent vacataire pour effectuer une activité de gestion et coordination de manière discontinue dans le temps, pour la rentrée scolaire 2017/18, à hauteur de 13 heures par période (6 périodes dans l'année scolaire).

**FIXE** la rémunération de l'agent attaché à l'acte déterminé réalisé. La « vacation » est fixée à 10,00 euros brut par heure,

**RECONDUIT** Mme ALIHAMIDI Marie, dans ses fonctions d'agent vacataire chargée de la régie des NAP ainsi que la gestion et la coordination des NAP.

ADOpte A L'UNANIMITE

|                                                    |
|----------------------------------------------------|
| <b>6. DOMAINE ET PATRIMOINE - LOCATION DU DOJO</b> |
|----------------------------------------------------|

### **6.1. Tarif de location du DOJO à des associations externes**

Pour des raisons de santé le président du Club de Judo également entraîneur, ne peut plus assumer les cours de judo.

La MJC de SCHERWILLER est prête à reprendre les cours d'entraînement au Dojo Local.

Il convient de fixer un tarif de location du DOJO pour les associations extérieures.

Tarif proposé : 4,60 €/heure

Après délibéré, le conseil municipal

**FIXE** le tarif de location du DOJO à des associations externes de la commune à hauteur de 4,60 €/heure.

ADOpte A L'UNANIMITE

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

## 7. DIVERS ET COMMUNIQUES

- ✓ ONF : Infraction en forêt communale – PV dressé par l'ONF. La commune se portera partie civile. Une partie de terre a été amenée. L'ONF devra revoir son estimation. Les frais de géomètre et dégâts aux arbres devront être remboursés à la commune. Une plainte sera déposée suite à l'absence de toute réponse des personnes concernées
- ✓ Révision du PLU : Questionnaire à retourner pour le 09 octobre au plus tard concernant l'environnement souhaité par les élus pour la commune
- ✓ Messe de départ du Curé ACKER. Le conseil de Fabrique remercie la commune d'avoir offert le verre de l'amitié et aux agents communaux pour leur implication.
- ✓ Le club de Handball offre des billets d'entrée pour soutenir l'équipe pour voir le match du 30/09 à SELESTAT.
- ✓ Diverses dates à retenir :
  - marché d'automne le 1<sup>er</sup> octobre avec possibilité de s'inscrire au repas
  - marché de Noël : 1<sup>er</sup> w-end de décembre – Place de la mairie.
  - renouvellement du CME le 03/10 avec élections du maire/adjoints le 14/10/17
  - cérémonie du 11 NOVEMBRE
  - banque alimentaire les 24 & 25/11
  - réunion du CCAS : date reste à convenir pour octobre
  - repas des aînés : le 10/12
  - repas de fin d'année avec les élus & les agents communaux le 06/01/18
- ✓ Relancer la CCRM pour intégrer la rue de Benfeld dans les voiries transférables à la CCRM, la dernière échéance étant arrivée à terme au courant du 1<sup>er</sup> semestre 2017
- ✓ Devis pour réfection de la rue des blés & rue du faisan : diverses solutions sont proposées soit travailler juste les nids de poule en réfection ou sur l'ensemble de la chaussée. Les offres devront être analysées plus en détail.
- ✓ Il est évoqué un problème de sécurité des enfants à hauteur de la parcelle indivise GOETZ/WURTZ et à hauteur de la maison de retraite, rue du Cygne.  
Seule solution proposée : créer un passage piéton passant du côté droit (maison de retraite) vers le côté gauche (entrée du lotissement les Cygnes). Point à soumettre à la commission des travaux.

PLUS PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE, LA SEANCE EST CLOSE A 22H10.

Fait à HILSENHEIM le 02/10/2017  
Le Maire  
B. KUHN